4e. ANNÉE, No. 13. *MANITOBA.* SAMEDI, 5 SEPTEMBRE, 1874.

CONDITIONS D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada : on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les Ateliers du MÉTIS ont été transportés à St. Boniface, sur l'Avenue Provencher, un peu au Nord-Est du Collège, dans la Bâtisse du Dr. Parc.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne ; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne.....$100 00
" demi " 60 00
" un qrt. de colonne 40 0

N. D. Gagnier. Editeur-Proprietaire.



HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Fort Garry, 24 Juillet, 1874.

Il a plu à Son Honneur, le lieutenant gouverneur de faire la nomination suivante :

L'honorable Marc Amable Girard, Secrétaire Provincial, pour être membre du Bureau d'Audition, sous l'acte concernant le Trésor et les Comptes et Dépenses publiques.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Fort Garry, 7 Août, 1874.

Il a plu à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de faire les nominations suivantes, savoir :

Elie Tassé, ecuyer, de la cité de Winnipeg, pour être Membre du Bureau d'Education pour la Province de Manitoba, en remplacement de l'Honorable Joseph Dubuc qui a résigné.

Elie Tassé, Ecuyer de la cité de Winnipeg pour être Surintendant des Ecoles Catholiques et Secrétaire conjoint du Bureau d'Education, vice l'Honorable Joseph Dubuc, qui a resigne.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Fort Garry, 10 Août 1874.

Il a plu à Son Honneur, le lieutenant-gouverneur de nommer les Messieurs suivants, pour être Juges de Paix et de les adjoindre à la presente Commission de la Paix.

Pour le Comte de Marquette Ouest :

Hugh Grant, ecuyer, White Mud.

James Cowan et Farquhar McLean, ecuyers, du Portage la Prairie.

John McDonald et James Whimster, ecuyers, de High Bluff.

William Wagner, ecuyer, de Wood Land.

Copeland Cowland, ecuyer, de Poplar Point.

James Wakeley, ecuyer, de Totogon.

Pour le Comté de Marquette Est :

Louis Boucher et John Johnston, ecuyers de la Baie St. Paul.

Dominique Bibaud et John Smith, ecuyers, de St. François Xavier Ouest.

Angus McKay, Pierre Lavallée, junior et Morrison McBeath, ecuyers, de St. François Xavier Est.

Pour le Comte de Provencher :

Paul Proulx, André Beauchemin et Amable Gaudry, père, ecuyers, de St. Vital.

Cyrille Marchand, ecuyer, de St. Norbert.

Thomas Mulvey, ecuyer, de Ste. Agathe.

Pour le Comté de Selkirk :

Jean Baptiste Beauchemin et Geo. McPhillips, écuyer, de St. Charles.

Daniel McDougall, Jean-Baptisté Gauthier, Henry McQuaid, sénior, A. A. C. LaRivière et F. A. Médéric Foucher, écuyers, de St. Boniface.

Edwin Bourke, ecuyer, de St. James.

Henry McCollough, écuyer, de Headingley.

John Sutherland, écuyer, de Kildonan.

Alexander Begg, William McDonald, Thomas Lusted, Archibald Wright, William Hespeler, ecuyers, de la Cité de Winnipeg.

Pour le Comté de Lisgar :

James Clouston, Alexander McBeath, George Miller et F. H Francis, ecuyers, de St. Paul.

Willam Kennedy, James Taylor, George Davis et John Setter, ecuyers, de St. Andrew Sud.

Peter R. Young, Alexander McPherson et Thomas Truthwaite, écuyers, de St. Andrew Nord

George Black, écuyer, de St. Clement.

John Smith, James Bird, senior, Joseph Monkman, senior, James Monkman et John Clements, écuyers, de St. Peter.

John Robinson, senior, Arthur Mannix, John Vincent, Thomas McFarlane et William Nesbitt, écuyers, de Rockwood.

William Dick, John Scott, John Turnbull, John Nesbitt et John Ross, ecuyers, de Springfield.

Il a plu de plus à Son Honneur le Lieut.-Gouverneur de nommer

L'honorable William N. Kennedy, Registrateur du Comté de Selkirk, ecuyer, pour être Commissaire *per dedimus potestatem*, pour assermenter les Juges de Paix et les autres employes publics dans le Comte de Selkirk.

Felix Chénier, écuyer, pour être Commissaire *per dedimus potestatem*, pour assermenter les Juges de Paix et les autres employes publics dans le Comté de Marquette Est.

Rice M. Howard, ecuyer, pour être Commissaire *per dedimus potestatem*, pour assermenter les Juges de Paix et les autres employes publics dans le Comté de Marquette Ouest.

Thomas Sinclair, ecuyer, pour être Commissaire *per dedimus potestatem*, pour assermenter les Juges de Paix et les autres employés publics dans le Comte de Lisgar.

Joseph Lecomte, ecuyer, Régistrateur du Comte de Provencher, pour être Commissaire *per dedimus potestatem*, pour assermenter les Juges de Paix et les autres employés publics dans le dit Comté.

Pour être Constable pour le Comte de Provencher :

M. Jacques Touron, de la Division Electorale de St. Vital.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de sanctionner la subdivision faite par le Bureau de l'Instruction Publique de l'arrondissement scolaire de la Petite Pointe de Chênes en deux arrondissements séparés,—savoir :

1o La Petite Pointe de Chênes Ouest, s'étendant de la ligne Est du lot de Godfroi Lagimodière, à la limite Ouest de l'ancien arrondissement de la Petite Pointe de Chênes.

2o. La Petite Pointe de Chênes Est, s'étendant depuis la dite ligne Est du lot de Godfroi Lagimodière, jusqu'à la limite Est de l'ancien district de la Petite Pointe de Chênes.

Par ordre,

MARC AMABLE GIRARD,
Secrétaire Provincial.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Fort Garry, 18 Août, 1874.

Il a plu à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de faire les nominations suivantes :

Pour être "Commissaires pour prendre les affidavits dans et pour les Cours de Manitoba" sous l'acte 36 Vict., chap. 7, des statuts de Manitoba, intitule : "Acte concernant les affidavits pris en dehors de la Province pour servir dans icelle, et pour d'autres fins :"

Eustace Anderson, de Ironmonger Lane, Londres, Angleterre, avocat, ecuyer.

Æmilius Irving, de la Cite d'Hamilton, dans la Province d'Ontario, avocat, ecuyer.

Edward Carter, de la Cite de Montreal, dans la Province de Quebec, C.R., avocat, ecuyer.

Honorable William Miller, de la Cite d'Halifax, dans la Province de la Nouvelle-Ecosse, avocat.

Pour être Commissaires pour prendre des affidavits sous la 35eme section de la 35 Vict., chap. 3, des statuts de Manitoba, pour tous et chacun des Comtes de Selkirk, Lisgar, Provencher, Marquette Est et Marquette Ouest :

Hon. Marc Amable Girard, Hon. Joseph Dubuc, Hon. Joseph Royal, Frank Evans Cornish, David Marr Walker, John Farquhar Bain, William Baldwin Thibaudeau, Sedley Blanchard, Frederick McKenzie, Richard T Huggard, Joseph Ryan, William J. James, John McDonald et William Wagner, ecuyers.

Par ordre,

M. A. GIRARD,
Secretaire Provincial.

PROCLAMATION.

CANADA—PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

[L.S.]

(Signé) ALEXANDER MORRIS.

A nos bien aimes et fidéles, les Membres elus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre Province de Manitoba, sommes et appelles à une assemblée de la Législature de Notre Province de Manitoba, en Notre Ville de Winnipeg, qui devait se tenir et avoir lieu le premier jour du mois de Septembre, et a chacun de vous.

SALUT :

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Manitoba se trouve convoquée pour le premier jour du mois de Septembre, auquel temps vous etiez tenus et il vous était enjoint d'être présents.

Sachez maintenant que pour diverses causes et considérations et pour le plus grand aise et commodité de nos bien aimés sujets, nous avons cru convenable, de l'avis de Notre Conseil Executif de Notre Province de Manitoba, par ces présentes de vous convoquer et vous enjoindre, et chacun de vous, de vous trouver avec nous en Notre Assemblée Legislative de Notre Province, en Notre Ville de Winnipeg, Jeudi, le quinzième jour du mois d'Octobre prochain, pour y prendre en considération l'état et le bien-être de Notre dite Province, et y faire ce qui pourra sembler nécessaire ; ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos presentes lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Manitoba, Témoin Notre Fidele et Bien-Aimé l'Honorable Alexander Morris, Membre de Notre Conseil Privé pour la Puissance du Canada et Lieutenant Gouverneur de Notre Province de Manitoba. En Notre Hôtel du Gouvernement à Fort Garry dans Notre dite Province, ce dix-huitième Jour d'Août, dans l'annee de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-quatorze et de Notre Regne la trente-huitième.

Par ordre,

M. A GIRARD,
Secrétaire Provincial.

PROCLAMATION.

PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

[L.S.]

(Signé)

ALEXANDER MORRIS.

A tous nos bien Aimés Sujets dans Notre Province de Manitoba.

SALUT

ATTENDU que par et en vertu d'un acte de la Legislature de la Province de Manitoba, passé dans la trente septième et trente huitième années de Notre Regne et intitulé : "Acte pour amender l'acte 36 Vict., Cap 6 des Statuts de Manitoba, intitule : Acte pour etablir des Cours de Comte dans la Province de Manitoba et pour d'autres fins," il est pourvu par la seconde section que les Cours de Comté dans les Comtes pour lesquels il n'y a pas de chef-lieu de Comté, seront tenus aux places qui seront fixees par le Lieutenant Gouverneur en Conseil.

Et attendu que, là-dessus, Notre dit Lieutenant Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba a en vertu des dispositions de la dite section, ordonne que les places suivantes soient celles dans lesquelles les dites Cours de Comté seront tenues, savoir :

Pour le Comté de Lisgar, dans la paroisse de St. Andrew, à ou pres le Bureau d'Enregistrement du dit Comte.

Pour le Comté de Provencher, dans la paroisse de St. Norbert, à ou pres du Bureau d'Enregistrement du dit Comté.

Pour le Comté de Marquette Est, dans la paroisse de St. François-Xavier, à ou près de la maison d'Ecole, dans la Division Electorale de St. François Xavier Ouest.

Pour le Comté de Marquette Ouest, à ou pres de la Station de Police, Portage la Prairie.

Maintenant nous proclamons par les presentes et faisons savoir par cette Proclamation la Nôtre que nous avons fixé les places susdites pour tenir les dites Cours : du contenu des presentes nos loyaux sujets de la Province de Manitoba et tous autres qu'il appartiendra sont requis de prendre connaissance et se conduire en consequence.

EN FOI DE QUOI, nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Manitoba, TÉMOIN NOTRE FIDÈLE ET BIEN AIMÉ L'HONORABLE ALEXANDER MORRIS, Lieutenant-gouverneur de Notre dite Province de Manitoba, Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, etc., etc. En Notre Hôtel du Gouvernement à Fort Garry, ce dix-huitième jour d'Août, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante et quatorze, et de Notre Règne la trente-huitième.

Par ordre,

M. A. GIRARD,
Secrétaire Provincial.

Nouvelles Religieuses.

Il y a eu une ordination, pour la première fois, le 12 juillet, dans la basilique de Lourdes. La cérémonie a ete magnifique.

Il parait certain que le Rev. Père Duhamel, cure de St Eugène, dans le diocèse d'Ottawa, a ete choisi pour succéder à Monseigneur Guigues.

Le gouvernement prussien, après avoir supprimé les différentes associations catholiques de Berlin, s'apprête déjà à violer la sainteté du domicile, sous prétexte de surveiller les " agissements " des catholiques.

Le *Vaterland* de Vienne, en Autriche, annonce que la cour suprême vient de confirmer l'arrêt qui déclare nul et non avenu tout mariage conclu devant un prêtre vieux-catholique. Plusieurs ménages se trouvent dans ce cas.

L'œuvre de la Sainte Enfance vient de publier son compte rendu annuel. Le total des recettes pour le monde catholique est de 2 millions 79 mille 473 fr ; la France seule a donné 1 million 36 mille 701 fr., c'est-à-dire presqu'autant que tous les autres pays ensemble.

Nous apprenons que dix-sept Jésuites, dont quatre prêtres et quatorze novices, presque tous canadiens, sont partis de Québec, par le steamer *Prussian* en route pour l'Europe, afin de compléter leurs études. Quelques uns se rendent en Anglo

terre, les autres en France et en Belgique.

—

La *Gazette* de Cologne annonce que le gouvernement français a consenti au rappel de l'*Orénoque*, et que cette frégate quittera Civita Vecchia dans le courant de cette semaine.

C'est là une bien triste nouvelle et, si elle est vraie, les intérêts de la France catholique et l'honneur de la fille ainée de l'Eglise, se trouvent sacrifiés aux exigences de la Révolution ; car l'*Orénoque* stationnait dans les eaux de Civitta Vecchia, afin de recevoir à son bord le Souverain Pontife, s'il était contraint de quitter Rome.



LE METIS.

Samedi, 5 Septembre 1874.

Riel elu par acclamation.

Les électeurs de Provencher avaient promis de réelire M. Riel : ils ont tenu parole. Nos adversaires les accuseront sans doute d'un entêtement aveugle et irréfléchi. Pour nous, nous voyons autre chose dans cet acte, qu'une folle opiniâtreté. C'est, à notre avis, une revendication sérieuse et calme de droits politiques et constitutionnels. C'est enfin, l'expression légitime du désir de tout un corps électoral que l'on voudrait dépouiller d'un juste privilège.

Les formalités de la présentation out eu lieu à la résidence de M. P. Delorme, M.P.P. Il y avait là un nombre considérable d'amis de M. Riel. Et rien ne faisait prevoir l'ombre même d'une opposition, lorsque tout a-coup, l'on vit arriver M. J. Berthelet qui présenta à l'Officier-Rapporteur un Bulletin de presentation. Le commissionnaire, agent de Bruce et autres du même acabit, voulait poser la candidature du Dr. Bown.

M. LeComte, Officier-Rapporteur, inspecta soigneusement les papiers de M. Berthelet, qu'il soumit ensuite à l'interrogatoire de rigueur. Finalement, il refusa d'accepter le bulletin pour les raisons suivantes :

1o Parce que ce bulletin ne contenait pas le nombre légal et nécessaire de noms d'électeurs :

2o. Parceque le porteur ne pouvait jurer que ceux dont les noms etaient ainsi inscrits sur ce bulletin, avaient droit de vote, ni qu'ils avaient signé en sa présence, ni, enfin, que le consentement du candidat avait été signé en sa présence.

M Riel fut, en conséquence, élu par acclamation.

M. Berthelet, était le seul, au milieu de cette nombreuse assemblée, qui fût hostile à l'élection de Riel.

Le Comite du Nord-Ouest.

Le Rapport du Comité du Nord-Ouest est enfin publié Il était attendu avec impatience, car l'opinion publique, travaillée en tous sens, par les partis qui se disputent le pouvoir, avait besoin de se fixer irrévocablement. Ce document précieux, compte 208 pages et les témoins entendus sont : Sa Grâce Mgr. Taché, le Révd. Père Ritchot, et les Hons. MM. Archibald, Girard, Langevin, Royal, McTavish, Smith, Bannatyne, Sutherland, Sir John. A. Macdonald, et MM. Masson, Bown, Bunn, Cowan, Dennis, Hargrave, Lynch, Spence et Sulte.

L'enquête devait élucider les trois principaux points suivants ;

1o. Les causes des difficultés qui ont surgi et existé au Nord Ouest, en 1869 et 1870.

2o. Les causes qui ont retardé la consession de l'amnistie, annoncée dans la proclamation du Gouverneur Général du Canada, Sir John Young.

3o. S'il avait été fait d'autres promesses d'amnistie.

La question la plus importante, et sur laquelle se concentre l'intérêt de tous, a été nettement éclaircie ; il n'est plus possible d'échapper à la conclusion qui se déduit des faits amoncelés. Tout est mis au jour, tout est dévoile : les dénégations, les réticences, et les arguties des esprits rebelles ou fanatisés, sont anéanties. De cette énorme masse de renseignements, ressort et apparait, aussi lumineuse qu'irrésistible, la preuve de l'amnistie.

Durant le cours des procédés, la presse hostile, commentait à sa guise ce qui pouvait transpirer des délibérations secrètes du comité. Naturellement, elle ne pouvait que fausser le sens des témoignages en donnant à sa parole la simple autorité des rumeurs et des on-dit : Aujourd'hui, cette même presse cesse de nier l'existence formelle de la promesse en question. Son langage se modifie, il devient moins âpre, plus conciliant : le revirement est presque complet.

Plusieurs feuilles du H.-Canada, organes du ministère actuel, ont déjà déclaré qu'elles pensaient comme nous, et affirment que l'honneur du pays exige l'amnistie impérieusement. Nous signalerons entr'autres, le *Free Press*, d'Ottawa, et le *British Whig* de Hamilton. Si nos réclamations n'etaient pas légitimes, si les droits que nous invoquons, pouvaient laisser prise à l'ambiguité, à l'incertitude, serait-il possible, dans ce cas, de rallier une seule adhésion parmi nos adversaires. Evidemment non. Il faut donc que notre position soit inattaquable.

Le *Globe* même semble écrasé sous le poids de la preuve : il n'a pas la force de fermer les yeux à la lumière qui l'éblouit. Son attitude du passé ne lui permet pas, il est vrai, de faire l'aveu pénible de nombreux écarts, mais il reconnait implicitement que nous avions raison. Il n'affirme plus, que rien ne justifiait nos prétentions : il admet, en outre, fort volontiers, que nous avons été mainte fois trompés. C'est assez explicite.

Nous commencerons dans notre prochain numéro la dissection de ce Rapport, pour permettre, à nos lecteurs, d'en apprécier les pièces principales.

Mgr. Horan, de Kingston, est atteint de paralysie et son état inspire beaucoup d'inquiétude.

Il est rumeur que le parlement fédéral sera convoqué, en décembre, pour prendre en considération le traité de réciprocité.

Le *Free Press* d'Ottawa annonce que le contrat de la section ouest du télégraphe du Pacifique aurait été accordée à M. Bernard, de la Colombie Anglaise.

Les canadiens de Fall River, Mass. E. U. ont décidé d'envoyer un homme de confiance à Manitoba, pour y étudier la question de l'immigration à un point de vue pratique. Le délégué est M. A. Monty qui viendra examiner les avantages que peut offrir notre province, et ses chances d'avenir. Nous serons heureux de souhaiter la bienvenue à M. Monty, dont la mission ne pourrait être indifférente à nos compatriotes de Manitoba

Le *Free Press*, de Winnipeg, à consacre un article assez sangrenu à l'adresse de M. Masson qu'il accuse, entre autres choses, d'avoir discuté la question de l'amnistie, au seul point de vue de la nationalite et de la religion. Cela est absolument faux, car l'attitude de M. Masson a toujours été digne et honorable. Ses adversaires même lui rendent justice à cet égard. Il n'est pas vrai, non plus, que M. Masson soit venu ici expressément pour l'élection de Riel : il l'a déclaré lui même en termes non équivoques. Mais il n'est pas pour cela condamné au silence, et lorsqu'on lui demande son opinion, il ne se fait pas scrupule de l'exprimer. C'est assez naturel.

Adresse à M. Masson.

Le nom de M. L. R. Masson, est bien connu parmi la population de Manitoba. Il rappelle aux Métis le dévouement éclairé et infatigable d'un homme qui, en Parlement et ailleurs, a combattu avec énergie en faveur de la cause que nous défendons. Aussi, l'on n'a pas voulu manquer la première occasion qui s'offrait de lui témoigner une juste reconnaissance. Et dimanche dernier, après la messe, M. L. D. Schmidt, M.P.P., lui présentait à St. Boniface, l'adresse suivante au nom des citoyens.

A L. F. Rodrigue Masson, Ecr.

Membre des Communes du Canada.

Honorable Monsieur,

Permettez à la population française de la Rivière Rouge de venir vous souhaiter la plus cordiale bienvenue. En apprenant que vous veniez au milieu de nous, nous avons tous ressenti le plus vif plaisir Nous aurions donc l'avantage de voir et d'entendre celui qui, tout éloigné qu'il était, n'a jamais cessé de nous porter le plus grand intérêt. Non, Monsieur, votre nom n'est pas étranger à la Rivière Rouge. Personne n'ignore tout ce que vous avez fait pour nous. Nous savons que votre cœur généreux et votre patriotisme se sont émus à la vue des efforts que nous faisions pour sauvegarder des droits injustement méconnus. Vous vous êtes fait le plus grand champion de ces droits dans le parlement et ailleurs.

Aussi votre nom est identifié à la cause des Métis, et vous avez acquis des titres impérissables à leur reconnaissance. Permettez donc qu'ils profitent de cette occasion pour vous temoigner leur plus vive gratitude, et vous prier d'accepter leurs plus sincères remerciments.

Vous êtes d'ailleurs, Honorable Monsieur, toujours prêt pour les grandes œuvres. Il n'y a pas bien longtemps encore vous faisiez un voyage dans une autre Province de la Confédération. Il y avait là aussi une noble cause à défendre et des opprimés à secourir. Malheureusement, là comme ici, les choses ne sont pas encore arrangées à la satisfaction des intéressés. Il y a encore beaucoup à faire. Aussi nous avons la confiance, nous avons la certitude, que malgré tout ce que vous avez fait déjà ou plutôt à cause de cela même, vous ne cesserez encore de travailler au triomphe de la justice et du droit.

Il est une autre raison qui seule suffirait pour vous faire accueillir ici avec amour et empressement. Votre vénérable mère a été la protectrice constante de notre pays, de tout temps elle a pris plaisir à secourir nos missionnaires, et elle avait pour associée dans cette noble tâche cette autre femme forte que nous avons pleurée, la vénérée mère de notre dévoué Prélat. Et vous, Monsieur, comme vous avez marché sur ces nobles traces, recevez nos plus sincères remerciments, et encore une fois, soyez le bienvenu au milieu d'un peuple que sous avez pris à tâche de défendre et de secourir.

St. Boniface, 30 août 1874.

Après avoir remercié M. Schmidt et les citoyens présents, de leurs [illegible] sentiments exprimés dans l'a[illegible]e, M. Masson leur fit part, en termes émus, du bonheur qu'il éprouvait a se trouver enfin au milieu de cette population qui lui rappelait sous tant de rapports, l'heureux peuple qui habite les bords du St Laurent. " Vous êtes ici " leur " dit-il, les rejétons de cette grande " famille canadienne française dont " les enfants dispersés sur la surface " de cet immense continent, ont su " conserver religieusement au mi- " lieu des races qui les entourent les " caractères distinctifs de leurs " pères."

M. Masson leur dit ensuite que sa présence au milieu d'eux n'avait aucun caractère politique. Depuis longtemps, il désirait voir la colonie de la Rivière Rouge, devenue maintenant une province de la Confédération et rendre aussi a leur vénéré Archevêque la visite qu'il lui avait promise.

Il dit aussi qu'il avait suivi avec le plus grand intérêt les efforts que les métis avaient faits pour sauvegarder les droits et privilèges dont tout sujet anglais est naturellement jaloux, et ne craignait pas de dire que si la population de Manitoba avait joui sitôt des droits constitutionnels, elle le devait en grande partie aux efforts des métis et de leurs chefs qui souffrent aujourd'hui dans l'exil et sont ici soumis aux rigueurs de la loi.

M. Masson, appuya fortement, entre autres choses, sur la nécessité de l'union entre les différents groupes de la famille française de Manitoba si l'on voulait prospérer.

" Aimez et respectez vos anciens " chefs " leur dit-il " ils ont souffert " et ils souffrent encore pour vous ; " aimez et respectez les enfants du " Canada, qui, aujourd'hui luttent " avec vous pour vous conserver cet- " te juste part d'influence a laquelle " vous avez droit : donnez leur votre " confiance, ils sont vos frères et vos " intérêts sont les leurs."

" Soyez unis, mais que cette union " soit basée sur cet esprit de modé- " ration qui caractérise la race cana- " dienne française, qu'elle ne soit " pas une menace pour vos frères " d'origine et de croyances diffé- " rentes. Soyez bien décidés en re " vendiquant vos droits, de respec " ter les leurs et ainsi vous saurez " mériter le respect, l'estime et le " concours de la partie bien pen- " sante de la population anglaise : " vous serez dans tous les cas par " votre union en position de résister " a toute tentative qui pourrait être " faite contre vos justes droits."

M. Masson dit que telle avait été la ligne de conduite suivie par les canadiens du Bas-Banada, et que les deux populations, à quelques exceptions, près, y vivaient en paix et y jouissaient de la plénitude de leurs droits.

Après avoir remercié l'assemblée pour son bienveillant souvenir à l'adresse de Mme. Masson, sa mère, il termina en payant un juste tribut d'éloges aux efforts incessants de Sa Grâce Mgr Taché et de ses dignes auxiliaires, pour la prospérité matérielie aussi bien que pour l'avancement spirituel de la population

M. F. A. M. Foucher, marchand de St. Boniface, a reçu beaucoup d'effets par le vapeur *International.*

Marquette.

La contestation de l'élection de Marquette est close. Son Honneur le Juge Wood a entendu les témoins et a décidé que la succession de feu M. Cunningham revenait de droit à M. Ryan.

Nouvelles Locales.

— Les Révds. Pères Lacombe et Dugas sont arrivés ainsi que M. F. A. M. Foucher.

— M. Burrows, premier commis du bureau des terres de la Puissance vient de résigner.

— Le Rév. Père Grouard, O.M.I. est arrivé de l'extrême nord, mercredi dernier.

— Les bateaux plats, chargés de bois de chauffage, arrivent en grand nombre.

— La Banque des Marchands, de Winnipeg, fait construire un nouveau bureau.

— M. L. R. Masson, député de Terrebonne au Parlement Fédéral, est arrivé ici depuis quelques jours. Il est l'hôte de Sa Grâce Mgr. Taché.

— L'intérieur de nos Bureaux ayant subi des améliorations considérables, *Le Métis* n'a pu être publié la semaine dernière.

— L'ouverture des classes au Collège et au Couvent de St. Boniface et à l'Académie de Winnipeg a eu lieu ces jours derniers.

— Il nous arrivera, ces jours-ci, un grand nombre de Mennonites. Evidemment, la colonie prend des proportions

— Mardi dernier, plusieurs chefs de la nation des Sauteux du Lac des Bois sont venus faire une visite à Mgr. l'Archevêque. Ils ont été reçus au salon par Sa Grâce et quelques prêtres de la maison.

— Plusieurs personnes sont mortes des fievres à Winnipeg. Alarmés, les citoyens ont demandé la mise en vigueur des règlements du Conseil, au sujet de l'assainissement de la ville, dont la malpropreté n'a rien de rassurant.

— Ces jours derniers, le capitaine D. Smith, du vapeur *Prince Rupert*, a coupé le câble de la traverse de la Rivière Rouge. Poursuivi par les intéressés, il a pu cependant, se soustraire à un châtiment, en prétextant une nécessité pressante. Il nous semble que ces gens là sont beaucoup trop pressés, et que la justice devrait un peu modérer leurs allures.

— Dimanche dernier a eu lieu à Winnipeg, la bénédiction de la nouvelle chapelle, que les RR. PP. Oblats ont fait construire pour desservir les catholiques de la ville. Mgr. l'Archevêque a fait lui même la bénédiction et a officié pontificalement au trône : le Rév. Père Maisonneuve agissait comme prêtre assistant, le Rév. P. Lefloch, comme diacre et le Rév. P. Proulx comme sous-diacre. L'assistance était très nombreuse. Le sermon fut donne par le Rév. P. Lavoie, supérieur du Collége de St. Boniface. Il prit pour texte les paroles de Notre-Seigneur à St. Pierre : " Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle." Le Rév. Père rappela les promesses divines de stabilité faites à l'Eglise, en montra l'accomplissement a travers tous les siècles et par la surtout, des combats actuels que Satan lui livre par toute la terre.

L'Expiation.

La justice humaine est satisfaite. Le sacrifice est consommé. Michaud a expié son crime. Il est mort sur l'échafaud, pour avoir méconnu, dans un moment de délire brutal, les lois divines et humaines.

Souillé du sang de sa victime, et portant encore l'arme meurtrière et accusatrice, il avoua au lendemain du lugubre drame, sa culpabilité. Son intelligence et sa raison jusque-là obscurcies par les fumées du vin ne lui permirent pas, il est vrai, de nous raconter les péripéties d'une lutte désespérée dans les profondes ténèbres de la nuit. Mais il sentait que sa main homicide, égarée par le poison qui tue l'âme et le corps, s'était acharnée sur le cadavre du malheureux Brown. La loi souveraine ne pouvait excuser les entraînements d'une passion aussi monstrueuse: elle condamna à mort l'auteur du forfait. En attendant l'arrêt fatal et irrévocable, Michaud, se résigna : il ouvrit aussi son cœur aux salutaires et consolantes pensées de la religion.

La grâce l'avait touché, le repentir le transforma. Plein de confiance dans la charité et les lumières des ministres de Dieu, il apprit bientôt, non seulement à ne pas redouter l'heure terrible de l'expiation, mais à la désirer avec impatience. Car ce devait être, disait-il, l'heure de la délivrance. Sa conduite dans les murs de sa prison, a été réellement édifiante et lui concilia toutes les sympathies. Le coupable était oublié, il disparaissait : on ne voyait plus que le chrétien, purifié par le repentir et demandant pardon pour ses égarements.

Durant la nuit qui précéda l'exécution, Michaud pleura abondamment, et le matin, il assista, à deux messes célébrées par les Révds. MM Dugast et Filion, ses directeurs spirituels. Il eut aussi le bonheur de communier avant de paraitre devant son dernier Juge.

L'échafaud avait été érigé dans la cour de la Prison et plusieurs centaines de personnes assistaient aux derniers moments de l'infortuné. Accompagné des Revds. Pères Dagast et Filion, le condamné monta en sanglotant, mais avec fermeté, sur l'instrument hideux de son supplice. Et c'est en prononçant les saints noms de Jésus, Marie et Joseph, qu'il fût lancé dans l'éternité. Une affreuse secousse, un bruit sinistre et qui retentit douloureusement dans le cœur de la foule, nous avertit alors que tout était fini. La mort avait été instantanée.

Michaud avait l'intention de dire quelques mots, avant de se livrer à l'exécuteur, mais il oublia tout, à cet instant suprême, pour ne songer qu'à la miséricorde de Dieu. Voici ce que le défunt avait écrit sur le papier, dans sa cellule.

Mes chers amis,

Avant de paraitre devant Dieu, je veux vous dire, combien sont vifs nos regrets, à l'heure de la mort, pour avoir négligé la grande affaire de notre salut. Amusements, plaisirs, enfin, tout ce que nous cherchons avec tant d'ardeur, tout cela nous parait indigne et méprisable. Elevé par une mère chrétienne, je n'ai pas suivi ses conseils, je l'ai abandonnée pour vivre selon mes caprices et même mépriser ses enseignements. Je me suis allié à de mauvais camarades, je me suis adonné à l'ivrognerie et je n'étais catholique que de nom. Oh, pardonnez-moi, bonne mère, pour vous avoir causé autant de douleur. Et vous, amis, si vous ne voulez pas avoir une fin comme la mienne, devenez religieux. Vous ne sauriez comprendre tout le bonheur que j'ai éprouvé en me reconciliant avec mon Dieu, dans la prière et le recueillement. Aussi, j'offre ma vie en expiation de mon crime et j'espère que Dieu, dans sa clémence infinie, me recevra près de lui. Adieu donc, bonne mère et vous, mes amis, et au revoir dans le Ciel.

JOSEPH MICHAUD.

Après l'exécution, le corps fut déposé dans un cercueil et transporté à l'église de St. Boniface où il y eût un service funèbre.

Sa Grâce Mgr. Taché a prononcé, à cette occasion, l'un des plus touchants discours que nous ayons entendus. Espérons que ses paroles ne serons pas perdues et que les soldats, surtout, en feront leur profit. Les dépouilles mortelles de Michaud ont été enterrées près de l'église.

NOUVELLES CANADIENNES.

— St. Hyacinthe aura bientôt un aqueduc.

— Le feu fait de grands ravages dans les environs d'Ottawa.

— Il est question, à l'Orignal, de construire un chemin de fer allant aux sources Caledonia.

— Les Révds. Pères Oblats, de Montréal, se disposent à terminer l'extérieur de leur église.

— M. Claude Lachance, batellier de Lévis, s'est noyé accidentellement ses jours derniers.

— Le trafic du Grand Tronc a augmenté de plus de £125,000, dans les derniers six mois.

— La distribution gratuite des lettres à Montréal, commencera le 1er octobre prochain.

— Le commerce du Canada en 1873 a atteint le chiffre de $217,304,576.

— L'Hon. Robert Hazen, l'un des Sénateurs pour le Nouveau-Brunswick, est mort. Le défunt était âgé de 66 ans.

— La ville de Montréal vient d'être successivement visitée par deux incendies qui ont jeté au-delà de 30 familles sur le pavé.

— La santé de Sir John A. Macdonald est, dit-on, entièrement rétablie : il peut travailler maintenant plus que jamais.

— Le contrat pour la section de Papineauville, sur le chemin de Colonisation, a été donné à MM. Archibald et Weddington.

Il paraît que Md'elle Albani (Emma Lajeunesse,) qui a, depuis quelque temps à Londres, des succès prodigieux, viendra prochainement en Canada.

— M. B. Chalifour, marchand de Sorel est tombé mort, il y a quelques jours, près du marché Finlay. M l'abbé Beaulieu, qui s'y trouvait dans le moment, lui donna l'absolution *in extremis*.

— Il est rumeur, à Québec, que le Grand Tronc se propose de construire un nouveau pont qui reliera la rive Sud du Saint-Laurent au Cap Rouge, afin de lutter avec plus d'avantage contre la concurrence du chemin de fer du Nord.

— L'Hon. M. G. Brown a intenté une action de $10,000 contre le *Citizen* d'Ottawa, à cause de la reproduction d'un article du *National*, parlant de l'immoralité du Sénateur.

Le *Citizen* defie M. Brown qui a également poursuivi d'autres journaux, et se déclare prêt à le rencontrer devant les cours de justice.

Delegation de Sauvages.

Mardi dernier, une vingtaine de sauvages, venus du Lac la Pluie et du Lac des Bois, sous la direction de deux de leurs chefs, ont eu une entrevue avec M. Masson qu'ils désiraient voir.

Avant d'entrer en pourparlers, M. Masson leur fit distribuer du tabac, puis, Ma-houn-ton-be-nis, chef du Lac la Pluie, prit la parole en ces termes :

" J'ai appris que tu étais parti du Canada pour venir ici, et comme tu es l'ami de mes frères, des Metis, et de tous les gens du pays, j'ai voulu te voir. L'automne dernier j'ai fait un marché avec le Gouvernement, et il ne m'accorde pas ce qu'il nous a promis. On nous avait dit : " tant que tes enfants vivront, tu auras des présents en argent," et quand j'ai parlé des réserves, le Gouvernement a dit : " arrête ne parle pas de cela maintenant." On nous avait promis aussi sept bêtes à cornes et des outils de toute sorte à chaque chef. Pas un n'a rien reçu."

Wa-mah-sin, chef du Lac des Bois prit ensuite la parole et dit :

" Chaque chef devait avoir, outre les outils, une charrue, une scie de long et une petite scie, une grosse tarrière, une meule, une herse et une houe pour chaque femme : et aussi, une faulx pour chaque homme, et une fourche et une bêche pour chaque famille : ils n'ont rien donné."

Ma-houn-ton-be-nis reprit de nouveau la parole et ajouta :

" Je ne dit rien de faux : ils ont promis un habillement pour chaque chef et pour trois autres de ses braves : on n'a rien reçu. La médaille qu'ils m'ont donnée n'était pas d'argent et je n'ai pas voulu la prendre Chaque chef devait aussi recevoir un pavillon qui le distinguât des autres chefs, et en outre, du grain de semence pour distribuer à sa tribu. Ils ont fourni un peu de pommes de terre, mais quelques uns n'en ont reçu qu'un demi minot. Nous devions également avoir pour quinze cents piastres de munitions, de fil à rêts, au prix coutant, rien n'est venu. Chaque enfant a reçu douze piastres et les chefs vingt cinq piastres. Les seconds, quinze piastres, le suivant quinze piastres, le secretaire quinze piastres. L'an prochain ils donneront seulement cinq piastres par enfant, mais les chefs et les suivants devront recevoir le même montant chaque année. Ceux qui ont fait le traité ont fait marcher leur plume dans un sens et aujourd'hui ils ne la font plus marcher dans le même sens."

M Masson répondit à peu près en ces termes :

" Je ne suis ni le gouvernement, ni l'autorité, mais je suis seulement un membre du Grand Conseil de notre Grande Mère la Reine. Il me fait peine de voir que vous n'avez pas eu tout ce qu'on vous avait promis, et quand le Grand Conseil se réunira en janvier prochain, je lui ferai connaître toutes vos plaintes et tâcherai d'obtenir justice pour vous. Les Représentants de notre Grande Mère la Reine sont toujours disposés à écouter ses enfants et je suis certain que ceux du Lac des Bois et du Lac la Pluie seront satisfaits. Il y a longtemps que je prends intérêt à tous les habitants du Nord-Ouest et je ne négligerai rien pour faire entendre leurs réclamations.

M. Masson donna ensuite la main aux délégués qui se dispersèrent."

Echos de l'Etranger.

Les sauterelles ont visité le Kansas ces jours derniers, et ont parcouru 150 milles dans huit jours, dévorant toutes les récoltes sur une etendue de 20 milles de largeur.

Les insurgés cubains semblent reconquérir du terrain ; ils ont fait alliance avec les négres, qui détruisent les plantations sucrières. Ces dévastations ont commencé dans la vallée de Trinidad.

Le maréchal Bazaine est arrivé à Cologne, où il demeurera quelques jours en attendant l'arrivée de ses enfants. Il déclare que sa femme et son beau-frère l'ont seuls aidé à s'échapper.

Il est rumeur que le général Dix se portera, aux prochaines élections candidat à la présidence contre le général Grant, qui doit solliciter les suffrages pour une troisième fois. Le général Dix a fait son cours d'études en Canada au collége de Montréal.

M. le comte de Paris, a envoyé en son nom et comme chef de la branche cadette de la maison de Bourbon, un télégramme de félicitations au comte de Chambord, à l'occasion de la St. Henri.

Les RR. SS. des Tres Saints Noms de Jesus et Marie a Manitoba.

Nous avons le bonheur d'annoncer que quatre religieuses de la Congrégation des Très Saints Noms de Jésus et Marie, sont arrivées ici le 22 du mois dernier, a bord de l'*International*. Les noms de ces généreuses missionnaires sont : Marie Clémence Cadieux, dite en Religion, Sr. Marie Jean de Dieu, Georgina Duhamel, dite Sr. Marie Florentine, Mary Ann Linch, dite Sr. Electa du Sacré Cœur et Elzire Nault, dite Sr. Marie Elie. Elles sont venues sous la conduite du Très Rev. Père Lacombe et ont suivi la route des Lacs et de Moorhead. En quittant le bateau elles sont passées à l'Archevêché pour y saluer Sa Grâce Mgr. Tache. Plusieurs des principaux citoyens de St. Boniface, parmi lesquels on remarquait les Hons. MM. Girard et Dubuc, se rendirent a l'Archevêché pour leur souhaiter la bienvenue.

Elles se rendirent ensuite au couvent des Sœurs de la Charité, où elles furent reçues par toute la communauté et où une genereuse et cordiale hospitalité les dédommagea des fatigues du voyage.

Lundi, les nouvelles missionnaires prirent possession de l'Academie Ste. Marie de Winnipeg pour y continuer l'œuvre de l'éducation dont les Sœurs de la Charité s'étaient provisoirement chargées jusqu'ici.

Les Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, sont une communauté vouée exclusivement à l'éducation des jeunes filles. Leur institut prit naissance sur les bords du Saint Laurent, à Longueil, vis-à-vis Montréal. Aussi sont-elles appelées souvent Sœurs de Longueil. Il fut érigé canoniquement en 1844 par l'évêque de Montréal. La Maison Mère a été transportée, depuis 1860, à Hochelaga, près Montréal. C'est pourquoi ces mêmes Sœurs sont aussi désignées aujourd'hui sous le nom de Sœurs d'Hochelaga.

Cette communauté semble douée d'une grande vitalité et beaucoup bénie par la Providence. Elle compte déjà un grand nombre de maisons, non seulement dans la Province de Québec, mais encore dans celle d'Ontario, dans plusieurs parties des Etats Unis, voire même dans l'Orégon et la Californie. Elle n'a encore que 30 ans d'existence et sa mission naissante de Winnipeg est sa trente unième fondation.

Ces courageuses filles viennent ici, à la prière de Mgr. l'Archevêque, consacrer leurs talents et user leur vie à l'œuvre si importante de l'éducation des jeunes personnes de leur sexe. Jusqu'ici, les Sœurs de la Charité qui ont été appelées, il y a trente ans, par Mgr. Provencher, principalement pour la même œuvre, et qui y travaillent en effet depuis lors avec tant de dévoûment et de succès, avaient pu suffire seules au labeur, tout en exerçant les œuvres de charité qui sont plus spécialement l'objet de leur vocation. Mais voyant que les besoins de l'éducation augmentaient tous les jours avec la population, elles demandèrent du secours et ce secours leur est aujourd'hui accordé. De nouvelles institutrices viennent partager leurs travaux. Nous ne pouvons assez apprécier ce nouveau bienfait de la Providence, comme nous le faisait si bien remarquer dimanche dernier Sa Grâce Mgr. l'Archevêque dans son homélie, sur la reconnaissance envers Dieu. Il n'y a que la religieuse qui puisse remplir d'une manière parfaite les sublimes fonctions de l'institutrice. Pour elle l'enseignement est une œuvre exclusive de dévouement, c'est un véritable apostolat dont la société retire tout le bénéfice et dont Dieu seul connait le prix. Il y a peu de mères qui déploient pour former le cœur et l'esprit de leurs propres enfants autant de zèle, de patience, de tact et de savoir que les religieuses pour élever les enfants des autres.

Certes, ce fut un jour de bonheur pour la petite colonie d'Assiniboia que celui où, il y a trente ans, quatre généreuses Sœurs de la Charité abordaient sur le côté Est de la Rivière Rouge et y fondaient ce foyer de dévouement qui a produit depuis lors des effets si merveilleux.

Et ce doit être aussi aujourd'hui un bonheur pour la Province de Manitoba de voir arriver sur le côté ouest de la Rivière Rouge, quatre nouvelles religieuses d'une communauté différente, il est vrai, mais encore plus spécialement vouée que son ainée à la grande œuvre de l'éducation.

IMPORTATION DIRECTE

Venez et visitez le Magasin de

T. J. BOURDEAU

A

St. Boniface.

T. J. BOURDEAU

vient de recevoir et reçoit encore par chaque Bateau un grand Assortiment

DE

Toutes especes de Marchandises

qu'il vend à des prix plus bas que partout ailleurs.—Vous trouverez à son Magasin

Provisions et Epiceries:

Farine, Lard, Viandes, Pain, Beurre, **Fromage**, Thé, Café, Chocolat, Savon, Chandelle, Sirop, Sucre, Riz, Pommes et Prunes Sèches, Fruits conservés, Sel, Poivre, Clou, etc..

MARCHANDISES SECHES ET HARDES FAITES:

Draps, Etoffes à Robe et à Habits, Châles, Robes toutes faites, Habits d'Hommes et d'enfants, Pantalons, Vestes, Chemises, Mouchoirs, Ceintures, Chapeaux, Rubans, Jupons, Couvre-pieds, Couvertes, Cotons, Flanelles, Indiennes en grande variété, etc., etc.

Ferronnries et Peintures:

Clous à Planche, à Bardeau, à Cheval et autres, Chaudières, Plats, Assiettes en Ferblanc, Serrures, Cadenas, Peintures de toutes couleurs, Vernis, Huiles, Térébenthine, etc.

OBJETS DE CHASSE ET DE PECHE:

Une variété de beaux Fusils à un et deux coups, Plomb, Poudre, Sacs à Plomp et à Poudre, Ficelle à Ligne, Hameçons, etc., etc.

Vaisselles et Verreries:

Plats, Assiettes, Tasses, Soucoupes, Garnitures de Chambres à Coucher, Lampes, Globes, Pots en Pierre et en Cristal, Plateaux en Verre, etc., etc.

Librairies et Papeteries

Livres d'Ecole, de Prières et de Lecture, Encre, Plumes, Papiers de toute espèce, Enveloppes, Images, Statues, etc., etc.

CHAUSSURES

Un grand assortiment de chaussures d'Hommes, de Femmes, de Garçons, de Filles et de petits Enfants.

Marchandises de Fantaisie:

Aussi, une grande variete de Marchandises de Fantaisie, telles que Odeurs, Parfums, Bijouteries, Pendants d'Oreilles, Bagues et Joncs, Chaînes, Boucles et Ornements, etc.

☞ Ne manquez pas de venir visiter les Nouvelles Marchandises à Bon Marché, et vous serez satisfaits.

T. J. BOURDEAU.

St. Boniface, 12 Juin 1874. 5m

Betes a Cornes

DEMANDEES!

Le plus haut prix sera payé comptant par

ROCAN & MORNEAU

pour n'importe quel nombre de

Bêtes à Cornes grasses.

MOUTONS,

VEAUX, Etc,

POUR LA BOUCHERIE.

Leur Boutique dans la Rue principale

MAIN STREET,

vis-à-vis le magasin de quincaillerie de Ashdown, est fournie de

BŒUF, MOUTON, BEURRE, PORC, ŒUFS, JAMBON, VIANDES FUMÉES SAUCISSES, PATATES, ETC., ETC., ETC.

Amenez vos Betes a Cornes.

ROCAN & MORNEAU.

Winnipeg, 15 Mai, 1874. 6m

G. DESAUTELS.

vient d'ouvrir à St. Boniface un

ETAL DE BOUCHERIE.

en face de la Traverse, où il tiendra toutes especes de viandes, telle que

PORC FRAIS ET SALÉ,

BŒUF,

MOUTON,

VIANDE FUMEE,

VEAU, ETC., ETC.

M. Desautels sollicite le patronage du public en général.

Allez lui faire une visite et vous serez satisfait.

G. DESAUTELS,

Boucher.

St. Boniface, 25 Juillet 1874.

D. Tellier.

PEINTRE.

Vient d'ouvrir une boutique de peintre dans la rue Notre-Dame, vis-à-vis M. Davis, forgeron.

M. Tellier, prendra toutes les commandes que l'on voudra bien lui confier, pour la peinture, telle que voitures, enseignes, maisons, etc.

M. Tellier, emploie les meilleurs materiaux qu'il peut se procurer, et s'engage à faire le meilleur ouvrage et dans les derniers goûts.

M. Tellier, sollicite le patronage de tout le public. N'oubliez pas d'aller lui faire une visite.

Winnipeg, 22 août 1874. 4f

M. Pierre Guillemette

DE WINNIPEG.

Vient d'ouvrir un magasin, vis-à-vis M ONIS MONCHAMP et porte voisine de M Sonderman, tailleur, où il tiendra toujours des effets de première qualité, tel que Fleur, Avoine, Son, Lard, Saindoux, Beurre, Fruits Preservés, Legumes et une foule d'autres articles que nous ne mentionnons pas.

Une visite est respectueusement sollicitée.

Winnipeg, 4 Septembre 1874. 3

Annonces Nouvelles

ATTENTION

a la grande

VENTE

DU JOUR.

Se Retirant du Commerce.

SACRIFICES ENORMES!

Vous tous qui aimez le bon marché, voyez

P. H. CHABOT ET FRERE,

Grande Rue. Winnipeg.

Ayant decidés de fermer leur magasin à Winnipeg, et s'occuper seulement de leur Grand Commerce d'Ottawa, Canada, vendrent a des sacrifices énormes leur assortiment complet de Marchandises Sèches et de Hardes Faites qui est nouveau et bien assorti, et comprenant les meilleurs qualites de Draps Noirs, Tweeds, Cotons, Hardes Faites, &c.

La Grande Vente Commencera

JEUDI, 6 AOUT,

Et continuera tant que le Fonds de Marchandises ne sera pas complètement vendu.

Pas de vieilles marchandises, vu que ce magasin est ouvert que depuis un an, et les marchandises choisies dans les meilleures maisons du Canada.

Toutes les marchandises seront remarquees en chiffres et en encre rouge, montrant les reductions sur les vieux prix.

Lisez la liste etonnante des prix et venez voir et soyez convaincus de la realite des reductions.

COTONS.

Coton Jaune fort............12½cts, val. 20cts.
Superieurs Cotons Canad..15 cts, " 25cts.

INDIENNES.

Bonnes Indiennes..........15 cts, val. 20cts.
Les noirs et en couleurs aussi reduits.

GRANDES SERVIETTES BLANCHES....12½ cts, valant 25cts.

DRAPS! DRAPS!

Beaux Draps Noirs............$1.75 val. $3.00
Superieurs, tout laine.........$2.50 " $4.00

TWEEDS.

Magnifiques Tweeds Can.... 90 val. $1.50
Garantis tout laine fine.....$1.15 " $1.75

Chapeaux pour Dames tous garnis, pour satisfaire tous les Goûts et Prix.

Un assortiment complet de Chales, Alpacas, Wincey, Merinos, Bas et Gants, etc., etc. Ainsi qu'un assortiment complet de Hardes Faites, Pantalons de Tweeds forts, Habits noirs et en couleurs, vestes de tous les goûts, le tout sera vendu au prix coutant du Canada. Pas de blague! la vente sera reelle; il faut que les marchandises soient vendues s'il est possible pour la fin d'Août.

Voyez pour le

PAVILLON BLANC

SUR LA

GRANDE RUE

Apportez ce papier avec vous et comparez avec les prix.

P. H. CHABOT et Frere,

Winnipeg.

N. B.—Toutes personnes endettées a ce magasin sont par les présentes averties qu'il faut payer immédiatement.

St. Boniface, 8 août 1874.

KEW STOBART & CIE.,

(Ci-devant J. E. KEW.)

Marchands de Gros en GENERAL.

28, Rue Fenchurch,

LONDRES, ANGLETERRE,

John Freeman,

Agent à Winnipeg.

Ils ont en mains des équipements pour la traite empaquetés et assortis d'après les meilleures fabriques Anglaises. Ces equipements ont été choisis avec le plus grand soin pour la Traite avec les Sauvages et sont garantis être de la meilleure qualite et du meilleur modèle.

—AUSSI—

Un Assortiment Complet

D'ETOFFES IMPRIMÉES,
DE COTONNADES,
COUVERTES,
FLANELLES,
"*STROUDS*,"
VÊTEMENTS,
CHALES,
WINSIES,
ARTICLES DE TOILETTE,
TAPIS,
CHAUSSURES,
PANTALONS, ETC., ETC.

REAL & IMITATION ASSOMPTION BELTS.

THÉ,
SUCRE,
TABAC,
PETIT PLOMB,
FUSILS,
POUDRE,
CAPES,
COUTEAUX de boucher et autres,
LIMES,
LITERIE,
FAIENCE,

et autres marchandises propres au commerce de la Rivière Rouge.

EN GROS SEULEMENT.

Bureau et Salles d'Echantillons à deux portes au Sud du Palais de Justice.

Winnipeg, 6 Juin, 1874. 12

Avis

A CEUX QUI ONT DES

FUSILS

EN RÉPARATION CHEZ

W. CHAMBERS

A

WINNIPEG.

Toutes les personnes qui ont porté des fusils et autres armes chez W. CHAMBERS, Armurier, de Winnipeg, depuis deux ans et qui ne les ont pas encore reclamés sont avertis de le faire avant le PREMIER DE NOVEMBRE prochain.

M. CHAMBERS donne avis qu'à cette epoque il vendra les armes qui n'auront pas été reclamées.

Winnipeg, 31 Juillet 1874.

OWEN E. HUGHES & CIE.

(Successeurs de A. G. B. BANNATYNE.)

MARCHANDS DE GROS

et en détail et de

Marchandises Sèches

EN GÉNÉRAL.

VÊTEMENTS,
COUVERTES,
ETOFFES IMPRIMEES Etc.,
FAIENCE,
VERRERIE, Etc., Etc.
CHAUSSURES et Souliers.

Leurs importations du printemps sont maintenant arrivees et marquees à de prix très bas.

CONDITIONS LIBERALES POUR LE COMMERCE.

Winnipeg, 6 Juin, 1874. 12

Restaurant St. James.

BATISSE -McDERMOTT.

Grande Rue.—Winnipeg.

F. Pagerie & Cie.,

PROPRIETAIRES.

Les SOUSSIGNES ont l'honneur d'annoncer qu'ils ont ouvert à l'adresse ci-dessus un RESTAURANT de première classe où l'on pourra trouver à toute heure ce qu'il y a de mieux sur le marché de Winnipeg. La longue experience de M. Pagerie dans les premières maisons du Canada et des Etats-Unis, les autorise à promettre que leur table ne laissera rien à desirer aux plus fastidieux.

☞ On prendra quelques pensionnaires. Prix modérés.

F. PAGERIE & CIE.

Winnipeg, 27 Juin, 1874.

Ferronneries!!

SMITH-MUNROE & CIE.

Ont reçu un assortiment considerable de Ferronneries de tout genre, consistant en Ferronneries pour les

CONSTRUCTEURS.

OUTILS DE CARPENTIERS,
POUDRE ET PLOMB,
FUSILS EN GRANDE VARIÉTÉ,
PEINTURES A L'HUILE,
VERRERIE ET LAMPES,
POELES ET FERBLANTERIE,
FER EN BARRES,
ACIER ET CHARRUES,
WAGONS ET SULKY,
RATEAUX ET FAUCHEUSES,
MOISSONNEUSES,

et tout ce qui concerne le commerce en fer.

Les prix sont très-bas et rappelez-vous l'endroit vis-à-vis le

"QUEEN'S HOTEL."

Smith-Munroe & Cie.

Winnipeg, 4 Juillet, 1874. 3m